

Documentation technique sur de chauffage décentralisés à combustible solide selon le règlement (UE) 2015/1185 et le règlement (UE) 2015/1186

Les coordonnées du fabricant ou de son représentant agréé

Fabricant :	Kalfire bv
Contact :	Louis Hegemann
Adresse :	Geloërveld 21 5951DH Belfeld NL

Informations sur l'appareil

Identifiant(s) du modèle :	W70/33F
Modèles équivalents :	-
Rapports de contrôle :	Fraunhofer P8-8017-2015
Normes harmonisées appliquées :	EN13229 A2
Les autres normes et spécifications techniques utilisées :	-
Fonction chauffage indirect :	Non
Puissance thermique directe :	12 kW
Puissance thermique indirecte ¹ :	0.0 kW

Caractéristiques pour une utilisation avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux η_s :	70%
Indice d'efficacité énergétique (IEE) :	106

Précautions particulières à prendre lors de l'assemblage, de l'installation ou de l'entretien

--

Combustible :	Combustible de référence (un seul) ² :	Autre(s) combustible(s) admissible(s) ³ :	η_s [%]:	Efficacité énergétique à la puissance thermique nominale (*)				Efficacité énergétique à la puissance thermique minimale ⁴ (**)			
				PM	OGC	CO	NOx	PM	OGC	CO	NOx
				[x]mg/Nm ³ (13 % O ₂) 5				[x]mg/Nm ³ (13 % O ₂) 6			
Bûches de bois ayant un taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	70,0	40,0	120,0	1250,0	200,0	-	-	-	-
Bois comprimé ayant un taux d'humidité < 12 %	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autre biomasse ligneuse	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biomasse non ligneuse	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Anthracite et charbon maigre	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coke de houille	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Semi-coke	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charbon bitumeux	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Briquettes de lignite	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Briquettes de tourbe	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Briquettes constituées d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autre combustible fossile	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Briquettes constituées d'un mélange de biomasse et de combustible fossile	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(*) PM = Poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = Monoxyde de carbone, NOx = Oxydes d'azote

(**) Nécessaire uniquement si les facteurs de correction F(2) ou F(3) sont appliqués.

Caractéristiques en cas de fonctionnement uniquement avec le combustible préféré⁷

Caractéristique	Symbole	Valeur	Unité
Puissance thermique			
Puissance thermique nominale	P nom	12,0	kW
Puissance thermique minimale (indicative)	P min	-	kW
Puissance thermique minimale (indicative)	P min	-	kW
Consommation d'électricité auxiliaire			
À la puissance thermique nominale	-	0,0	kW
À la puissance thermique minimale	-	0,0	kW
En mode veille	-	0,0	kW
Puissance électrique requise par la veilleuse permanente			
Puissance électrique requise par la veilleuse permanente (le cas échéant)	-	-	kW

1 Pour les foyers sans éléments conducteurs d'eau, il n'y a pas d'inscription.

2 Les valeurs du rendement annuel et des émissions doivent être indiquées ici pour le combustible préféré.

3 Les valeurs de rendement annuel et d'émissions doivent être indiquées ici pour tous les autres combustibles appropriés.

4 Correspond à la puissance thermique à charge partielle selon EN 16510.

5 Spécification en mg/m³ pour la méthode du filtre chauffé (conformément à l'annexe III, chiffre 4, lettre a, chiffre i, point 1) ou g/kg pour la mesure dans le tunnel de dilution (conformément à l'annexe III, chiffre 4, lettre a, numéro i, points 2 et 3.)

6 Spécification en mg/m³ pour la méthode du filtre chauffé (conformément à l'annexe III, chiffre 4, lettre a, chiffre i, point 1) ou g/kg pour la mesure dans le tunnel de dilution (conformément à l'annexe III, chiffre 4, lettre a, nombre i, point 2 et 3.)

7 Ici, les informations ne doivent porter que sur le combustible préféré.

Caractéristique	Symbole	Valeur	Unité
Rendement thermique (rendement du combustible) (sur la base de la NCV)			
Rendement thermique (rendement du combustible) à la puissance thermique nominale	-	80,0	%
Rendement thermique (rendement du combustible) à puissance thermique minimale (valeur indicative)	-	-	%
Type de contrôle de la puissance thermique/de la température de la pièce			
Régulation de la puissance thermique à un seul palier, pas de contrôle de la température de la pièce			oui
Contrôle à deux ou plusieurs paliers manuels, pas de contrôle de la température de la pièce			non
Contrôle de la température de la pièce avec thermostat mécanique			non
Contrôle électronique de la température de la pièce			non
Contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur journalier			non
Contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur hebdomadaire.			non
Autres options de contrôle			
Contrôle de la température de la pièce, avec détecteur de présence			non
Contrôle de la température de la pièce, avec détecteur de fenêtre ouverte			non
Contrôle à distance			non

Belfeld, 01-01-2022

Lieu, date

Louis Hegemann